Cinquante-septième année. - N ° 122 A Lundi 26 et mardi 27 juin 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 855

## 44 – LOIRE-ATLANTIQUE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

## Ventes et cessions

818 242 968 RCS Nantes.
**MCF GESTION.**
*Forme :* Société à responsabilité limitée.
*Capital :* 160000 EUR.
*Adresse :* 1, rue de l'Industrie, 44140 La Planche.
*Oppositions :* Article L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* ETABLISSEMENTS FRADIN ET COMPAGNIE Société par Actions Simplifiée à Associée Unique au capital de 701 073,00 Euros Siège social : Zone industrielle - 44140 LA PLANCHE 788 034 031 RCS NANTES MCF GESTION Société à Responsabilité Limitée au capital de 160 000,00 Euros Siège social : 1 Rue de l'Industrie - 44140 LA PLANCHE 818 242 968 RCS NANTES AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE MCF GESTION PAR LA SOCIETE ETABLISSEMENTS FRADIN ET COMPAGNIE 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société MCF GESTION dont la transmission à la société ETABLISSEMENTS FRADIN ET COMPAGNIE est prévue, aux termes des situations comptables arrêtées au 31 août 2022 : S'agissant d'une fusion inversée entre sociétés sous contrôle commun réalisée au sein d'un groupe, les éléments d'actif et de passif sont apportés pour leur valeur nette comptable : * Montant de l'actif : 2 167 267 Euros, * Montant des dividendes nets perçus pendant la période intercalaire : 493 750 € * Montant du passif : - 1 382 501 Euros, > Soit un actif net apporté : 1 278 516 Euros 2. Rapport d'échange des droits sociaux Il sera attribué 9 437 actions nouvelles de 61,00 Euros chacune de la société ETABLISSEMENTS FRADIN ET COMPAGNIE, absorbante, pour 1 600 parts de 100,00 Euros chacune de la société MCF GESTION, absorbée. 3. Augmentation du capital de la société ETABLISSEMENTS FRADIN ET COMPAGNIE, absorbante au titre de l'absorption de la société MCF GESTION absorbée, par application de la parité d'échange : 575 657 Euros. 4. Montant prévu de la prime de fusion : 702 859 Euros. 5. Annulation des titres auto-détenus : La société MCF GESTION, absorbée détenant 11 493 actions de la société ETABLISSEMENTS FRADIN ET COMPAGNIE, absorbante, l'augmentation du capital résultant de la fusion sera suivie d'une réduction du capital de 701 073 Euros. La différence entre la valeur d'apport de ces titres (soit 1 700 000 Euros) et le montant de la réduction de capital nécessaire à leur annulation (soit 701 073 Euros), différence égale à 998 927 Euros, s'imputera au sein de la société ETABLISSEMENTS FRADIN ET COMPAGNIE comme suit : * sur le compte « Prime de fusion » à hauteur de 702 859,00 Euros, * sur le compte « Réserve légale » à hauteur de 12 157,30 Euros, * sur le compte « Autres Réserves » à hauteur de 283 910,70 Euros. 6. Condition

suspensive : Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les associés des deux sociétés participant à la fusion. 7. Date d'effet : La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. La société MCF GESTION serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et la société ETABLISSEMENTS FRADIN ET COMPAGNIE sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la société MCF GESTION, à la date de réalisation définitive de la fusion. Toutefois, la fusion prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1er septembre 2022. 8. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 22 juin 2023 a été déposé le 23 juin 2023 au nom des deux sociétés, au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. LA SOCIETE ABSORBANTE LA SOCIETE ABSORBEE Pour la société ETABLISSEMENTS FRADIN ET COMPAGNIE Christophe MOREAU, Cogérant de la société MCF GESTION, Présidente Pour la société MCF GESTION, Thierry FONTENEAU, Cogérant.

